



Excédents alimentaires

Faites don aux banques alimentaires ou à d'autres associations à finalité sociale !



En dépit de tous les efforts des entreprises, les excédents alimentaires invendus sont inévitables dans les processus de production et de distribution.

Pour en faire profiter les personnes en situation de pauvreté, de nombreux producteurs et commerçants des trois régions ont déjà conclu un partenariat durable avec des banques alimentaires ou d'autres associations qui poursuivent un objectif similaire d'aide alimentaire et de lutte contre la pauvreté. Pourtant, certains hésitent encore.

Comeos, Fevia, la Fédération des banques alimentaires, les épiceries sociales, les restaurants sociaux et les organisations contre la pauvreté d'une part ainsi que les autorités fédérale et régionales d'autre part, unissent leurs forces dans un appel commun aux entreprises à éviter le gaspillage de nourriture au profit d'une forme structurelle de dons, chaque partie continuant à assumer ses responsabilités. L'AFSCA a déjà assoupli à cette fin ses exigences administratives.

Moins de pertes alimentaires et plus de solidarité : nous pouvons tous en sortir gagnants !

Avant-propos

En Belgique, plus de 200.000 personnes ont recours à l'aide alimentaire. Une partie de la nourriture est donnée par les grandes surfaces et les entreprises alimentaires mais la plus grande partie provient du Programme européen d'aide alimentaire. L'Europe menaçait cependant de réduire sa contribution au système, ce qui a pu être provisoirement évité grâce à des protestations massives à l'initiative notamment des Régions et de la Belgique.

Entre-temps, les choses bougent sur le terrain afin de lutter contre le gaspillage alimentaire et de ne plus jeter la nourriture, mais de lui donner une affectation sensée et sociale. Plusieurs grandes surfaces et entreprises alimentaires ont déjà pris des mesures en ce sens. Et à chaque fois, cela a abouti à une situation win-win et s'est avéré un enrichissement, tant pour le personnel que pour les clients, les bénéficiaires ainsi que les bénévoles actifs dans ce domaine.

Nous souhaitons profiter à présent de cette dynamique pour promouvoir un plus grand engagement dans la lutte contre le gaspillage alimentaire d'une part et une réaffectation sociale de cette nourriture d'autre part. Pour ce faire, nous agissons à différents niveaux : simplification administrative, optimisation de la logistique et de la collecte et implication dans une politique émancipatrice en matière de pauvreté. L'aide alimentaire est en effet, à ce jour, un mal nécessaire. Tant que nous ne parviendrons pas à éradiquer la pauvreté de ce monde, cette forme d'aide doit se dérouler aussi dignement que possible. Nous prônons donc une collaboration optimale avec les associations d'aide alimentaire, mais également avec les épiceries sociales, les restaurants sociaux et l'ensemble de l'économie sociale permettant également de créer de l'emploi social supplémentaire. Par cette brochure, nous appelons chaleureusement les grandes surfaces et les entreprises alimentaires à apporter leur pierre à l'édifice.

Introduction

Pour diverses raisons, à différentes étapes de la production et de la distribution des denrées alimentaires, il y a des invendables ou invendus, qui peuvent toujours être consommés, mais qui sont souvent jetés ou détruits.

Or, aujourd'hui encore, en Belgique, il y a des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants qui connaissent l'inacceptable : la faim.

Cette brochure entend encourager et aider les producteurs et commerçants de denrées alimentaires à établir une collaboration avec les banques alimentaires ou les associations locales à finalité sociale, de sorte que les invendables ou les invendus ne soient plus jetés, détruits ou faiblement valorisés, mais distribués aux démunis.

QUI SONT LES BANQUES ALIMENTAIRES ?

Les banques alimentaires forment une organisation nationale de bénévoles qui collectent des denrées alimentaires pour les distribuer, toujours gratuitement, à leurs associations à finalité sociale membres qui en font profiter les personnes en situation de pauvreté en Belgique.

D'autres associations à finalité sociale qui travaillent également pour les plus vulnérables, telles que les CPAS, les épiceries sociales et restaurants sociaux, les organisations de lutte contre la pauvreté, peuvent également assurer cette mission.

Que peut-on donner ?

Toute denrée qui peut encore être consommée, mais qui ne peut plus être vendue pour des raisons commerciales, peut être distribuée. Bien entendu, le produit doit encore satisfaire aux règles de sécurité alimentaire. Les commerces et les producteurs sont également tenus d'informer leurs clients en cas de retrait et/ou rappel d'un produit.

Les mesures de sécurité alimentaire :

- Vous devez absolument vous assurer que la date limite de consommation (DLC)¹ n'est pas dépassée.
- Offrez si possible les denrées alimentaires jusqu'à trois jours avant leur date limite de consommation (DLC) de sorte que les banques alimentaires puissent encore les trier et les distribuer.
- Proposez les denrées alimentaires jusqu'à leur date de durabilité minimale (DDM)²
- Veillez à ce que la chaîne du froid ne soit pas rompue.
- Contrôlez l'intégrité de l'emballage.
- Tenez à jour la liste des sites des banques alimentaires et autres associations à finalité sociale auxquelles vous livrez afin de garantir la traçabilité en cas de retrait d'un produit.
- Veillez à pouvoir contacter les responsables des banques alimentaires et des autres associations à finalité sociale pour les informer d'un éventuel retrait de produits.

¹ Date limite de consommation

² Date de durabilité minimale



Qui contacter ?

1. LES BANQUES ALIMENTAIRES PRÈS DE CHEZ VOUS



<i>Banque Alimentaire de Bruxelles-Brabant (BAB)</i>	02 522 97 00	brabant@foodbanks.be	www.foodbank-brabant.be
<i>Banque Alimentaire de Charleroi et du Centre (BAC)</i>	071 51 02 39	charleroi@foodbanks.be	www.banquealim-charleroi.be
<i>Banque Alimentaire de la Province de Liège (BAL)</i>	04 337 92 92	liege@foodbanks.be	www.foodbank-liege.be
<i>Banque Alimentaire de Namur et Luxembourg (BANL)</i>	081 73 22 92	namurluxembourg@foodbanks.be	www.banquesalimentaires.be
<i>Banque Alimentaire du Hainaut occidental et de Mons-Borinage (BAT)</i>	0477 95 79 75	tournai@foodbanks.be	www.banquealimentairebat.org
<i>Voedselbank Antwerpen-Mechelen-Turnhout (VBAMT)</i>	03 645 01 79	antwerpen@foodbanks.be	www.voedselbanken.be
<i>Voedselbank Limburg (VBL)</i>	011 87 36 49	limburg@foodbanks.be	www.voedselbanken.be
<i>Voedselbank Oost-Vlaanderen (VBO)</i>	092 38 33 77	oostvlaanderen@foodbanks.be	www.voedselbanken.be
<i>Voedselbank West-Vlaanderen (VBW)</i>	056 72 88 74	westvlaanderen@foodbanks.be	www.voedselbanken.be

2. UNE INSTANCE RECONNUE À PROXIMITÉ DE VOTRE ENTREPRISE

Pour connaître les associations à finalité sociale proches de votre entreprise, vous pouvez toujours contacter la banque alimentaire de votre région. Vous pouvez également vous adresser au CPAS local ou aux adresses reprises sur www.fdess.be, www.restosducoeur.be ou www.socialekruideniersvlaanderen.be

Comment s'organiser ?

- Examinez si un accord existe au niveau de l'entreprise. Sinon, définissez et formalisez les modalités de la collaboration ou utilisez le modèle d'accord (cf. www.banquesalimentaires.be).
- Assurez-vous que les banques alimentaires ou les autres associations à finalité sociale disposent d'une autorisation de l'AFSCA (cf. www.afsca.be > FOODWEB).
- Passez des accords clairs avec les banques alimentaires ou les autres associations à finalité sociale sur les types de produits qui seront offerts, comment et quand.
- Convenez si possible d'un moment d'enlèvement fixe avec l'association à finalité sociale ou la banque alimentaire.
- Veillez au respect de la chaîne du froid.
- Faites preuve de souplesse : sachez que les banques alimentaires et les autres associations à finalité sociale travaillent avec des bénévoles.



Qui fait quoi ?

L'ENTREPRISE

- Collecte et contrôle les produits alimentaires.
- Prépare les colis, dans la mesure du possible.
- Prévient les banques alimentaires et autres associations à finalité sociale lorsque des produits alimentaires sont disponibles.
- Garantit l'accès des camions.
- Aide éventuellement à charger les marchandises.
- Conserve la liste des banques alimentaires et des autres associations à finalité sociale auxquelles elle offre des produits.
- Ajoute les banques alimentaires et autres associations à finalité sociale auxquelles elle offre des produits à la liste des destinataires à contacter en cas de retrait ou de rappel de produits.

LA BANQUE ALIMENTAIRE OU L'ASSOCIATION À FINALITÉ SOCIALE

- Vient enlever les produits au moment convenu.
- Veille à un moyen de transport adéquat (respect de la chaîne du froid).
- Perturbe le moins possible le fonctionnement de l'entreprise.
- Transporte les produits vers ses installations.
- Trie les produits et certifie qu'ils sont exclusivement destinés aux démunis et ne seront pas utilisés à d'autres fins (tombolas ...).
- Conserve la liste des établissements dont proviennent les produits.



Informations complémentaires :

- Contactez, sans engagement, la Fédération des banques alimentaires de Belgique par téléphone au n° **02 559 11 10** ou par e-mail à l'adresse **info@foodbanks.be**.
- Consultez le site internet des banques alimentaires : **www.banquesalimentaires.be**.
- Les épiciers sociaux couplent courses et rencontres. Grâce à l'offre des denrées alimentaires à bas prix et la création de nouveaux réseaux, ils veulent conforter les personnes en situation de pauvreté. Vous trouverez plus d'infos sur leur mission et leur vision sur **www.socialekruideniersvlaanderen.be**.
- Consultez le site internet de la Fédération des services sociaux bicommunautaires **www.fdss.be**.
- Consultez le site internet de la Fédération des Restos du Coeur de Belgique asbl **www.restosducoeur.be**.



Une initiative de :



Dominique Michel
Administrateur-délégué



Chris Moris
Directeur général



Banques alimentaire
Jean-Marie Delmelle
Président



Sabine Laruelle
Ministre des Classes moyennes,
des PME, des Indépendants et de
l'Agriculture



Wallonie

Eliane Tillieux
Ministre wallon de
la Santé, de l'Action
sociale et de l'Egalité
des chances



Evelyne Huytebroeck
Ministre bruxellois de
l'Environnement, de
l'Energie, de la Politique
de l'Eau et de la
Rénovation urbaine

Ingrid Lieten
Viceminister-president
van de Vlaamse
Regering en Vlaams
minister van Innovatie,
Overheidsinvesteringen,
Media en
Armoedebestrijding

Met steun van de
Vlaamse overheid



Joke Schauvliege
Vlaams minister van
Leefmilieu, Natuur en
Cultuur

Kris Peeters
Minister-president van
de Vlaamse Regering
en Vlaams minister van
Economie, Buitenlands
Beleid, Landbouw en
Plattelandsbeleid